



Règlement de la « Rando Téléthron TRAIL Enduro Spirit » 2025

Engagement du pilote

- Être titulaire du permis de conduire valide et adapté à son véhicule, être en possession du Certificat d'Immatriculation et de la Carte Verte de l'assurance du véhicule
- Ne pas être sous l'emprise de l'alcool ou de drogue
- Être entièrement responsable de son comportement et de la maîtrise de son véhicule, et être conscient de ses capacités, connaître ses limites
- Respecter le code de la route
- S'engager à suivre les traces du pilote de tête et ne pas le doubler
- Revêtir les protections nécessaires à la pratique de la moto (bottes, casque, lunettes et gants).
- Renoncer à tout recours contre Enduro Spirit pour le ou les accidents, dommages corporels et matériels qui pourraient survenir lors de la randonnée
- Reconnaître ne pouvoir exercer, à quelque titre que ce soit, à l'encontre d'Enduro Spirit, aucun recours ou action à la suite d'éventuelles conséquences dommageables liées à la randonnée, en assumant lui-même la charge de tout incident pouvant se produire à l'occasion de sa participation

Le pilote reconnaît avoir été informé :

- Que tout comportement dangereux ou irrespectueux envers les autres participants ou les organisateurs pourra donner lieu à une mesure d'exclusion, sans qu'aucun remboursement ne soit dû
- Que la randonnée n'est pas une compétition (aucune notion de temps et de vitesse)
- Que chacun sera individuellement responsable vis-à-vis d'un contrôle éventuel des Forces de l'Ordre sur la voie publique

Je soussigné,

demeurant à

Déclare avoir pris connaissance de ce règlement et m'engage à le respecter dans sa totalité et à me conformer aux directives des organisateurs le jour de la randonnée.

Fait à Le

Signature